

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 222-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.1012

Déposée le: 21.11.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Wälchli (Obersteckholz, UDC) (porte-parole)
Kummer (Burgdorf, UDC)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)
Aebi (Hellsau, UDC)
Frutiger (Oberhofen, PBD)

Cosignataires: 38

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 24.11.2016

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Stratégie cantonale de l'eau 2016-2022

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre la Stratégie cantonale de l'eau 2016-2022 au Grand Conseil.

Développement :

Bien que de nouvelles mesures aient vu le jour, le Conseil-exécutif n'a pas souhaité consulter le public et a maintenant l'intention d'adopter la stratégie mise à jour sans la présenter au Grand Conseil. Argument invoqué : la stratégie n'a pas changé depuis 2010. Les adaptations ne concerneraient que la mise en œuvre, qui prendrait désormais la forme de trains de mesures. A notre avis, cette justification de l'Office des eaux et des déchets (OED) est insatisfaisante. La biodiversité telle qu'elle figure dans la version mise à jour n'était par exemple pas mentionnée dans la Stratégie de l'eau de 2010. Elle n'a donc pas pu être débattue à l'époque. Cette mesure comporte un certain nombre de conflits d'objectifs, par exemple lors de la constitution de zones

humides lorsqu'il faut abandonner des sources. La biodiversité peut aussi impliquer la perte de terres cultivables.

Lors des débats sur la Stratégie de l'eau 2010, le Conseil-exécutif a reculé sur l'obligation de raccordement aux grosses installations parce que la population y était fortement opposée (cf. procès-verbal). A en croire l'objectif 2 de la stratégie 2016-2022, les bases de l'obligation de raccordement aux grosses installations vont être créées. Là encore, les propriétaires des sources n'ont pas été consultés.

Décider de telles mesures en catimini entame la confiance.

Motivation de l'urgence : Le Conseil-exécutif entend adopter définitivement la Stratégie de l'eau 2016-2020 d'ici à la fin de l'année.